



CARNAVAL DE MULHOUSE

GROUPEMENT DES SOCIÉTÉS MULHOUSIENNES RÉUNIES

REGLEMENT INTERIEUR DU CARNAVAL de MULHOUSE

GENERALITES :

Toute association membre du Groupement des Sociétés Réunies, à jour des cotisations, est tenue d'apporter son concours moral et matériel.

Les associations inscrites au Groupement auront l'accès aux ateliers.

(Pour la construction de chars ou autres)

Situés au 113, rue du Château Zu Rhein 68200 MULHOUSE.

L'association s'engage également à participer à une ou deux journées, par année, de rangement des Ateliers et locaux du Groupement.

FONCTIONNEMENT :

1 - En cas de besoin d'autres matériaux

(Sauf W.K. du carnaval de Mulhouse : Groupes électrogène - Friteuses etc.) sont à disposition des associations, une liste sera affichée dans les locaux avec les tarifs de location

2 - Chaque association est responsable de son propre bien sur le plateau attribué.

(Exemple Chaîne hifi, Platine etc.)

3 - Un planning de sortie de char sera publié sur le site du carnaval et affiché dans les ateliers du Carnaval de Mulhouse, lors de la saison de carnaval (de fin janvier à Avril)

4 - En aucun cas le carnaval prendra la responsabilité, si le matériel appartenant à l'association subit une détérioration.

C'est à l'association qui a construit le char de ranger ce qui lui appartient.

Nous rappelons que le carnaval de Mulhouse n'oblige pas les associations de mettre des objets de valeurs sur les chars. Le carnaval de Mulhouse décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détériorations

Construction d'un char :

NOUVEAUTE 2017 / 2018

1 - Le projet de la construction (Plan) d'un char devras être transmis au Directeur Artistique Jacky Grotzinger avant le 15 Juin de l'année en cour. La réponse d'un oui ou d'un non vous seras donnés aptes concertation avec le comité directeur avant le 30 Juin de la même année

ATTENTION aux respects des dates.

2 - Mises à disposition par le carnaval de Mulhouse

Au maximum

Colles (3 Paquets)

Papier journal / Cartonné

Un jeu de 6 pinceaux

Peintures / bois (sous contrôle du responsable des ateliers ou le président)

Grillage (sous contrôle du responsable des ateliers ou le président)

Divers Matériaux (sous contrôle du responsable des ateliers ou le président)

2 - L'emplacement du char doit être nettoyé après chaque intervention ainsi que les poubelles vidées.

Les pots de peintures fermés, les pinceaux lavés et nettoyés.

Adhérents à :

la F.F.B.A.
la N.E.G.,
le B.D.K.,
le HEFARI.

Coordonnées :

113 rue du Château Zu-Rhein
F-68200 MULHOUSE
Tél : 00 33 (0)9.75.92.85.63
GSM : 00 33 (0)7 71 05 66 02

Internet :

www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse.com

Facebook : Carnaval de Mulhouse

Coordonnées Bancaires :

CCM St-Joseph Mulhouse
10278 03008 00033674345 90

IBAN : FR7610278030080003367434590
BIC : CMCIFR2A

ASSURANCE SMACL 79031 NIORT Contrat groupe FFBA N° 108138 R/2083



CARNAVAL DE MULHOUSE

GROUPEMENT DES SOCIÉTÉS MULHOUSIENNES REUNIES

REGLEMENT INTERIEUR DU CARNAVAL de MULHOUSE (2)

3 - L'association construisant un char, s'engage que ce dernier soit **entièrement terminé 15 Jours** avant la date initiale du carnaval de Mulhouse

4 - Location de Char aux carnivals demandeurs (gérée par le Carnaval) :

Location d'un char **400,00 euros**, une contribution de **50,00 euros** sera versée par le **Carnaval de Mulhouse** à l'association ayant construite le char.

Le président et le comité directeur se donne le droit d'établir un forfait lors de la location de plusieurs chars aux carnivals demandeurs.

5 - Lorsqu'une association fabrique un char (sur un plateau propriété du Carnaval de Mulhouse ou pas) dans les locaux, elle aura les obligations suivantes :

Participation Obligatoires à la cavalcade et fournir 4 personnes pour la sécurité du char lors des cavalcades Mulhousiennes

6 - **Sortie gratuite du char au choix de l'association**

L'association doit **OBLIGATOIREMENT** participer dans la semaine (si besoin) du déplacement des chars dans les ateliers.

L'association doit **obligatoirement** accompagner le char .L'association seras responsable de toutes détériorations subites aux chars (Pneu etc. ...)

(À partir du jour de la sortie jusqu'à son retour)

7 - **Sortie supplémentaire**

*** Réservation **1 mois** à l'avance avec une participation de **50 €** pour le carnaval de Mulhouse****

*** Une caution de **500,00 euros** vous seras demander et seras encaisser si le char revient détériorer***

(Chaque association devras assurer la sorties)

*** Une caution de **50,00 euros** vous sera également demandée pour le nettoyage du plateau ; en effet lors de chaque sortie le plateau devra être nettoyé dans la semaine précédant la sortie (**entre le lundi et jeudi**), dans le cas contraire le carnaval de Mulhouse se prendra le droit d'encaisser le chèque de caution et nettoieras le plateau lui-même.

Payable **OBLIGATOIREMENT** avant la sortie du plateau et sur présentation de l'assurance

Le non-respect de ses articles

Le comité du carnaval se donnera le droit d'accepter ou pas toutes les sorties

Adhérents à :
la F.F.B.A.
la N.E.G.,
le B.D.K.,
le HEFARI.

Coordonnées :
113 rue du Château Zu-Rhein
F-68200 MULHOUSE
Tél : 00 33 (0)9.75.92.85.63
GSM : 00 33 (0)7 71 05 66 02

Internet :
www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse.com

Facebook : Carnaval de Mulhouse

Coordonnées Bancaires :
CCM St-Joseph Mulhouse
10278 03008 00033674345 90

IBAN : FR7610278030080003367434590
BIC : CMCIFR2A

ASSURANCE SMACL 79031 NIORT Contrat groupe FFBA N° 108138 R/2083



CARNAVAL DE MULHOUSE

GRUPEMENT DES SOCIETES MULHOUSIENNES REUNIES

REGLEMENT INTERIEUR DU CARNAVAL de MULHOUSE (3)

8- Convention particulière concernant les associations possédantes leurs propre char

Les sorties sont illimitées (Voir convention)

Les conventions actuelles seront revue courant 2017

Le carnaval de Mulhouse n'acceptera plus de tel conventions

9 - Confettis W.K. du carnaval de Mulhouse:

Un sac de confettis sera fourni par cavalcade par le carnaval de Mulhouse aux associations désignées par le comité directeur.

4 sacs de confettis seront fournis par le carnaval (char possédant des canons a confettis) par cavalcade.

Une association membre peut acheter (à un prix raisonnable)

(Jusqu'à 5 sacs de confettis supplémentaires)

Faire la demande au comité directeur du carnaval de Mulhouse

10 - Ateliers :

Laisser les toilettes propres ;

Ne pas monter sur un plateau du voisin. (Sous peine d'exclusion)

Ne pas se servir dans les Ateliers, sans avoir consulter un responsable des Ateliers ou le Président

Ne pas laisser les enfants seuls dans les locaux

(Sous peines d'exclusion immédiate de l'association)

Ne rien laisser trainer dans la cour,

Vider les cendriers et nettoyer les mégots devant la porte d'entrée

Interdiction de faire du Barbecue etc.

L'utilisation d'alcool est strictement interdite dans les ateliers du carnaval de Mulhouse.

Il est strictement INTERDIT de fumer dans les locaux du carnaval de Mulhouse.

S'assurer avant de partir que toutes les lumières soit éteinte.

S'assurer que les portes d'entrée soient bien fermés à clé.

Fermer impérativement le portail.

11- Salle de réunion - Bar – Toilettes (1^{er} Etage)

A- La salle de réunion (qui sert également de répétitions)

Doit impérativement être nettoyer et ranger après chaque utilisation

(Un plan de rangement est affiché dans la salle)

B- Le Bar doit rester propre et la poubelle vidée

(Même si elle n'ait pas entièrement pleines)

C- Les toilettes nettoyer et ranger

Adhérents à :

la F.F.B.A.
la N.E.G.,
le B.D.K.,
le HEFARI.

Coordonnées :

113 rue du Château Zu-Rhein
F-68200 MULHOUSE
Tél : 00 33 (0)9.75.92.85.63
GSM : 00 33 (0)7 71 05 66 02

Internet :

www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse.com

Facebook : Carnaval de Mulhouse

Coordonnées Bancaires :

CCM St-Joseph Mulhouse
10278 03008 00033674345 90

IBAN : FR7610278030080003367434590
BIC : CMCIFR2A

ASSURANCE SMACL 79031 NIORT Contrat groupe FFBA N° 108138 R/2083



CARNAVAL DE MULHOUSE

GRUPEMENT DES SOCIETES MULHOUSIENNES REUNIES

REGLEMENT INTERIEUR DU CARNAVAL de MULHOUSE (4)

PLANING de NETTOYAGE COMPLET du 1^{ER} ETAGE (La 1^{er} semaine de Chaque Mois)

Carnaval de Mulhouse : Mars - Avril – Septembre - Décembre

Mulhuser Waggis : Janvier – Mai - Novembre

Gugga ratcha : Février – Juin - Octobre

TARIFS DIVERS 2017 / 2018

LOCATION (Sauf W.K du CARNAVAL de MULHOUSE)

Groupe électrogène :

50,00 euros le W.K. – (Chèque de caution de **250,00 euros**)

Friteuses – Bain marie – Cafetières – Coupe saucisse etc...

50,00 euros le W.K. – (Chèque de caution de **150,00 euros**)

CONFETTIS

MEMBRE

Confettis en vrac

15,00 euros le sac de 10kg

Confettis en sachet de 100gr

50,00 euros les 100 sachets

NON MEMBRE

Confettis en vrac

18,00 euros le sac de 10kg

Confettis en sachet de 100gr

60,00 euros les 100 sachets

MASQUES de CARNAVAL

10,00 euros Petit Modèle - (Chèque de caution de 25,00 euros par maque)

20,00 euros Grand Modèle – (Chèque de Caution de 100,00 euros par masque)

CARTE de MEMBRE

Actif : 25,00 euros

Passif : 30,00 euros

Adhérents à :

la F.F.B.A.
la N.E.G.,
le B.D.K.,
le HEFARI.

Coordonnées :

113 rue du Château Zu-Rhein
F-68200 MULHOUSE
Tél : 00 33 (0)9.75.92.85.63
GSM : 00 33 (0)7 71 05 66 02

Internet :

www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse.com

Facebook : Carnaval de Mulhouse

Coordonnées Bancaires :

CCM St-Joseph Mulhouse
10278 03008 00033674345 90

IBAN : FR7610278030080003367434590
BIC : CMCIFR2A

ASSURANCE SMACL 79031 NIORT Contrat groupe FFBA N° 108138 R/2083